

Remise des Trophées Anti-Gaspi



CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes et ADEME

Ensemble au service de la transition écologique des entreprises

La transition écologique est une priorité pour tous. Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME collaborent étroitement pour accompagner les entreprises dans leurs mutations. La deuxième édition du Défi Antigaspi illustre cette coopération pour mettre en avant les bonnes pratiques. Philippe Guérand, président de la CCI de région, et Franck Dumaitre, directeur régional de l'ADEME, évoquent les bénéfices d'une telle démarche.



La remise des Trophées AntiGaspi. De g à d : Katy Casaliggi (CCI Nord Isère), Perrine Dumoulin (Dumoulin au Pain), Pierre Streiff (CCI Grenoble), Christophe Carron (CCI Nord Isère), Marine Pagliarella (Pierre Martinet), Justine Bellissent (Bofrost France), Isabelle Breuillot (Pierre Martinet), Pierre Deglin (Domaine Fréchet), Vicky Bienfait (CCI Savoie), Franck Dumaitre (ADEME), Philippe Guérand (CCI de région), Régis Poly (CCI Lyon Métropole), Jean-Luc Dolléans (CCI Haute-Loire), Aurélie et Aurélien Vidal, Félix Argentier (Maison Vidal), Anne Cadenel (CCI Drôme), Mélanie Claveyrolat (Saint Jean), Audrey Peyret (Cci Haute-Loire), Frédéric Bortot (CCI de l'Ain), Nathalie Seille (La Main dans le Vrac).

Pourquoi accompagnez-vous les entreprises régionales dans leur transition environnementale ?

Franck Dumaitre : La transition environnementale ne se fera pas sans les entreprises. Certes, les collectivités sont les chefs d'orchestre, mais sans les entreprises on ne réussira pas la transition écologique. La convention entre l'ADEME et les CCI permet d'accompagner toutes les entreprises dans cette mutation. L'ADEME doit s'entourer de partenaires efficaces pour démultiplier son action. Or les Chambres consulaires sont les interlocuteurs privilégiés et naturels des entreprises.

Philippe Guérand : Le Contrat d'objectifs et de performance signé entre l'Etat et CCI France a remanié l'ordre des priorités : la transition écologique est devenue la première des missions des CCI, devant l'entrepreneuriat. Un contrat décliné regionalement en juillet 2023 avec Fabienne Buccio, Préfète de région. Pour cela, le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur 24 conseillers spécialisés en transition écologique. Un plan de formation a aussi sensibilisé nos 300 conseillers « entreprises », afin qu'ils engagent le dialogue avec les entreprises et les orientent vers les bons interlocuteurs.

Le Défi Antigaspi propose à des entreprises de s'engager dans la réduction de leurs déchets alimentaires et les emballages associés sur un an, grâce à l'accompagnement de leur CCI et au soutien de l'ADEME. Un temps long nécessaire pour que les entreprises mesurent les bénéfices ?

F. D. : Le Défi AntiGaspi démontre qu'il est possible de réduire ses déchets et ses emballages, et qu'il y a intérêt à agir. La transition écologique doit permettre aux entreprises de consolider leur modèle économique, et gagner en pérennité. Pour certaines, c'est même une question de survie. En faisant évoluer leur offre, et en travaillant sur l'économie de la fonctionnalité (la location en complément de la vente de produits par exemple), les entreprises feront changer les modes de vie et de consommation.

Ph. G. : Un chef d'entreprise, c'est avant tout un citoyen, conscient de la nécessité de préserver nos ressources. Les entreprises se positionnent sur un mode offensif, pour anticiper, et conjuguer

environnement, croissance et compétitivité. Quand vous recyclez, c'est bon pour la planète, pour le territoire, mais aussi pour votre entreprise car vous diminuez ainsi vos coûts. Sur le long terme, les stratégies environnementales sont des éléments de cohésion formidables.

Comment le partenariat entre la CCI Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME renforce-t-il l'accompagnement des entreprises ?

F. D. : Notre partenariat avec les CCI date de plus de 20 ans en Auvergne-Rhône-Alpes. Nous allons renouveler notre convention avec une priorité sur la décarbonation de l'industrie. Nous travaillerons également des sujets de type tourisme durable.

Ph. G. : La pérennité de ce partenariat reflète la confiance mutuelle de nos équipes. Les CCI inscrivent également leur action dans la politique forte de la Région en faveur de la transition écologique. Nous travaillons étroitement avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et les services économiques de la Région. Nous sommes aussi parfaitement alignés avec le Medef et la CPME, nous délivrons les mêmes messages.

Quelles sont les prochaines actions que vous engagerez ensemble ?

F. D. : Le tri des biodéchets devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. En France, près de 10 millions de tonnes de nourritures encore consommables sont jetés par an, soit jusqu'à 150 kg/habitant. Concernant les emballages alimentaires, l'ADEME encourage les emballages réutilisables, tout comme l'utilisation de matières premières recyclées pour favoriser l'économie circulaire. Les sujets pour accélérer la transition écologique des entreprises ne manquent pas, l'objectif étant, avec les CCI, de mobiliser toutes les tailles d'entreprises en déployant de façon homogène sur le territoire régional, une offre de services simplifiée, orientée vers l'accompagnement individuel des chefs d'entreprises.